



Solution de branche sécurité au travail dans l'artisanat du métal

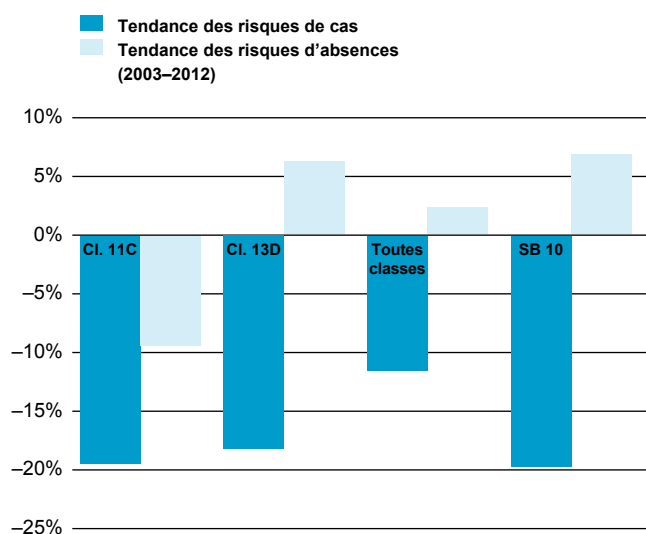
Offre

Pour la mise en œuvre de la directive CFST 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail, la solution de branche met à la disposition des entreprises les moyens auxiliaires suivants :

- Concept de base pour la mise en place de l'organisation relative à la sécurité
- Modules de formation et de perfectionnement spécifiques à la branche
- Check-lists par thèmes pour un traitement ciblé des questions prioritaires en matière d'accidents
- Contrôles périodiques des résultats avec audits dans l'entreprise

Avantages

- Réduction des accidents et des pertes de journées de travail
- Réduction des coûts et des primes
- Diminution des perturbations dans les processus de l'entreprise
- Revalorisation de l'image de l'entreprise
- Respect des dispositions légales



Le graphique démontre que le nombre d'accidents et les absences ont diminué de façon supérieure à la moyenne chez les entreprises membres de la solution de branche (SB 10) et dans les deux classes de risque concernées (construction métallique, 11C, et technique agricole, 13D).



Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.





Sans bureaucratie inutile

La solution de branche constitue la base de l'organisation de la sécurité dans l'entreprise. Chaque entreprise qui adhère à la solution de branche doit déterminer un responsable de la sécurité, ladite personne de contact sécurité au travail (PCST). Ce collaborateur doit être capable d'organiser le système de sécurité dans l'entreprise, de documenter ce travail et de prendre des mesures concrètes. Pour pouvoir accomplir ces tâches, chaque PCST doit participer obligatoirement à des cours de formation et de perfectionnement.

Comme la garantie de la sécurité au travail incombe en premier lieu à la direction, le propriétaire de l'entreprise ou un membre de la direction doit également participer à un cours d'introduction d'un demi-jour, afin de connaître les engagements légaux et la responsabilité du supérieur. La participation à ce cours n'est pas nécessaire si le membre de la direction remplit lui-même les tâches et les fonctions de la personne de contact sécurité au travail. Cette union personnelle direction/ personne de contact est surtout recommandée aux petites entreprises pour des raisons de coût et d'organisation.

Prix avantageux

La solution de branche sécurité au travail et protection de la santé est subventionnée par les contributions de frais d'application de la Commission paritaire nationale pour les métiers du métal. Pour cette raison, les entreprises soumises à la Convention collective nationale de travail dans la branche du métal profitent de conditions plus avantageuses.

Frais en CHF	pour les entreprises soumises à la CCNT	pour les entreprises non soumises à la CCNT	pour les entreprises soumises à la CCNT	pour les entreprises non soumise à la CCNT

Taxes d'adhésion / annuelles		Taxe unique d'adhésion		Taxes annuelles	
Petite entreprise	1–15 collab.	800.00	1'600.00	100.00	200.00
Moyenne entreprise	16–30 collab.	1'600.00	3'200.00	150.00	300.00
Grande entreprise	> 30 collab.	2'400.00	4'800.00	200.00	400.00

Frais de formation PCST

Cours d'introduction	1 jour	150.00	300.00
Cours de perfectionnement	½ jour	60.00	120.00

Frais de formation direction

Cours d'introduction	½ jour	60.00	120.00
----------------------	--------	-------	--------

Forum pour la sécurité au travail dans l'artisanat du métal

Seestrasse 105, 8002 Zürich, Téléphone 044 285 77 04, Fax 044 285 77 24, www.forum-arbeitssicherheit.ch